

DP

DOMAINE PUBLIC

Analyses, commentaires et informations sur l'actualité suisse

Indépendant, différent, réformiste depuis 1963

En continu, avec liens et commentaires, sur domainepublic.ch

DP2205

Edition du
14 mai 2018

DANS CE NUMÉRO

Pister les abus de prestations sociales, mais faire confiance aux contribuables

(Jean-Daniel Delley)

Le difficile équilibre entre le respect de la sphère privée et la lutte contre les abus

L'indépendance, capital-action des associations de consommateurs (Yvette

Jaggi)

Information et protection des consommateurs méritent l'appui ciblé des pouvoirs publics

Edelweiss ou les touristes aux colonies (Jacques Guyaz)

L'humour déplacé d'une campagne d'affichage

Une étude fort intéressante sur les bâtiments de la Genève internationale (Pierre

Jeanneret)

Joëlle Kuntz, «Genève internationale. 100 ans d'architecture», Genève, Slatkine, 223 pages

Pister les abus de prestations sociales, mais faire confiance aux contribuables

Le difficile équilibre entre le respect de la sphère privée et la lutte contre les abus

Jean-Daniel Delley - 12 mai 2018 - URL: <https://www.domainepublic.ch/articles/33178>

La justice ayant constaté l'absence de bases légales précises et détaillées ([DP 2204](#)), les assurances ont dû renoncer à surveiller les bénéficiaires de prestations sociales pour détecter d'éventuels abus. Restait donc à légiférer rapidement afin de combler cette lacune.

Personne ne conteste qu'il faille poursuivre les assurés bénéficiant de rentes ou autres prestations sans y avoir droit. En exigeant des dispositions légales claires, la Cour européenne des droits de l'homme visait à cadrer la surveillance et à protéger la sphère privée.

Le Parlement a profité de l'occasion pour adopter des mesures de surveillance relativement intrusives et attribuer aux assurances des compétences en général réservées à l'autorité publique.

Les moyens d'observation

Le [Conseil fédéral](#) voulait limiter les moyens de preuve aux enregistrements sonores et visuels. [Le Parlement](#) y a ajouté des équipements techniques tels que le GPS pour localiser l'assuré soupçonné de fraude. Etant entendu que l'utilisation de ces instruments devra, dans chaque cas, obtenir l'aval d'un juge.

Après avoir admis dans un premier temps la prolongation indéfinie de la surveillance, le législateur s'est rangé à l'avis du gouvernement et a limité cette durée, conformément au principe de proportionnalité.

Enfin la surveillance sera autorisée non seulement dans les lieux libres d'accès, mais également vers les lieux privés mais visibles du public, par exemple de la rue vers un balcon ou un jardin. Une pratique conforme à la jurisprudence.

Les assurances ne pourront disposer à leur guise de ces mesures d'observation. Pour leur mise en œuvre, la loi exige en effet des indices concrets d'abus; et qu'il ne soit pas possible – ou excessivement difficile – de conclure à un tel abus sans observation.

Comment apprécier cette révision? Affaiblit-elle l'Etat social, comme le prétend un [professeur](#) de droit social, dans la mesure où elle jette l'opprobre sur l'ensemble des bénéficiaires? Ou au contraire sont-ce les adversaires de cette révision qui le mettent en danger, comme l'affirme [Rudolf Strahm](#) pour qui seuls des contrôles sérieux sont à même de maintenir la confiance dans les assurances sociales?

Lors des débats parlementaires on a pu assister à un concours d'exagérations. Pour une partie de la droite, en faisant preuve de fermeté, il s'agit de capitaliser sur l'indignation populaire suscitée par quelques cas d'abus particulièrement choquants. Alors qu'à gauche on dénonce les dérives d'un Etat policier soupçonnant *a priori* l'ensemble des bénéficiaires de prestations sociales, [un conseiller national](#) allant jusqu'à évoquer les méthodes de la Stasi est-allemande...

Le social dans le viseur

La révision s'inscrit dans une volonté générale de contenir les dépenses sociales en réduisant les prestations et dissuadant les tricheurs par des sanctions aggravées. Dès 2016, le [Code pénal](#) durcit les peines pour perception induue de prestations sociales. Récemment la [commission de la sécurité sociale du Conseil national](#) envisage de priver de rente d'invalidité les jeunes de moins de 30 ans souffrant de maladies psychiques.

A noter que les tenants d'une ligne plus dure en matière de prestations sociales ne manifestent pas la même rigueur face aux délits fiscaux. Ainsi [le Parlement](#) a maintenu le secret bancaire en faveur

des résidents, alors que les épargnants étrangers n'y ont plus droit. A la méfiance affichée à l'égard des bénéficiaires de prestations – tricheurs en puissance – répond la confiance qui doit prévaloir dans les relations entre l'administration et les contribuables.

Or si dans le premier cas les abus sont bien réels, ils ne concernent qu'une faible proportion des bénéficiaires de prestations sociales. Ainsi dans le cadre d'une [amnistie](#), Genève a pu évaluer le montant des prestations indues à 3% de la somme des prestations sociales effectivement versées.

Encore une fois, personne ne conteste la nécessité de lutter contre ces abus. Le débat porte sur les moyens à utiliser et la pesée d'intérêts entre protection de la vie privée et détection des abus. Ce délicat équilibre paraît difficile à situer de manière abstraite à la seule lecture de la loi. Sa nature n'apparaîtra clairement que

lors de l'application du texte, la jurisprudence se chargeant alors de rectifier le tir le cas échéant.

Le référendum, pas bon à tout faire

Reste à évaluer la pertinence du référendum annoncé contre cette loi. Lancé par trois personnes sur les réseaux sociaux, d'abord boudé par la gauche qui redoutait une campagne dénigrant les bénéficiaires de prestations, il pose une nouvelle fois la question de la fonction de cet instrument de la démocratie directe. Doit-il servir prioritairement à l'expression d'une indignation, à la manifestation d'une résistance, quitte à subir un cinglant échec populaire? Ou l'usage du référendum s'inscrit-il dans le champ politique marqué par un rapport de forces et des priorités d'action?

La politique sociale subit actuellement une offensive bien

plus grave que la légalisation des mesures d'observation à l'encontre des bénéficiaires de prestations. Ainsi [plusieurs cantons alémaniques](#), tels [Berne](#) et Lucerne, mais non Zurich, ont décidé de fixer les montants de l'aide sociale au-dessous des normes patiemment développées depuis 50 ans par la Conférence suisse des institutions d'action sociale ([Csias](#)). Et plusieurs communes ont claqué la porte de cette institution qui regroupe l'ensemble des cantons, quelque 1'500 communes et des organisations privées. En l'absence d'une législation fédérale, la Csias joue un rôle essentiel d'harmonisation et de coordination de l'aide sociale. Elle se trouve de ce fait dans le collimateur de l'[UDC](#) qui voudrait laisser les communes libres de fixer les minima sociaux.

Voilà un terrain de lutte prioritaire pour défendre une politique sociale digne de ce nom.

L'indépendance, capital-action des associations de consommateurs

Information et protection des consommateurs méritent l'appui ciblé des pouvoirs publics

Yvette Jaggi - 14 mai 2018 - URL: <https://www.domainepublic.ch/articles/33185>

Les consommateurs, que les comptes nationaux appellent «*ménages et institutions sans but lucratif*», achètent chaque année des biens et des services

pour une valeur représentant environ 53% du produit intérieur brut de la Suisse. Malgré l'importance de leur rôle dans l'économie nationale,

les consommateurs n'ont fait leur entrée dans la Constitution fédérale qu'en 1981, bien après d'autres acteurs économiques, tels les paysans, les

producteurs, les distributeurs, les banquiers, les assureurs, entre autres.

En réalité, le constituant s'est d'emblée moins intéressé à la puissance collective des consommateurs qu'à la fragilité de leur position sur le marché. Ce faisant, il partageait la préoccupation des auteurs de l'initiative populaire *Protection des droits de consommateurs* déposée en décembre 1977 et retirée en octobre 1980 en faveur d'un contre-projet direct finalement accepté en votation populaire le 14 juin 1981.

Modestes avances

Progrès notable: dans le cadre de la législation sur la concurrence déloyale, l'article 31sexies de l'ancienne Constitution reconnaissait aux organisations de consommateurs la qualité pour agir et les mêmes droits qu'aux associations professionnelles et économiques. Et les cantons devaient établir une procédure simple et rapide s'appliquant aux «*petits litiges*» qui découlent de contrats conclus entre les consommateurs finaux et leurs fournisseurs.

L'article constitutionnel précité formulait en son premier alinéa l'un de ces compromis bien helvétiques, faits d'accumulations plutôt que de choix, au risque de tomber dans des contradictions paralysantes. Ainsi la Confédération doit prendre «*des mesures pour protéger les consommateurs tout en sauvegardant les intérêts généraux de l'économie*

nationale et en respectant le principe de la liberté du commerce et de l'industrie».

L'[article 97](#) de la Constitution actuelle, datant de 1999, est plus sobre et catégorique dans sa formulation épicienne: il n'est plus question que «*des mesures destinées à protéger les consommateurs et les consommatrices*».

Lenteurs et résistances

La Confédération a mis son temps pour accomplir son devoir de légiférer. Le *Message* du Conseil fédéral date du 7 mai 1986 et la [loi sur l'information des consommateurs](#) a passé le cap du vote final aux Chambres le 5 octobre 1990. Mais ce délai a notamment permis de promulguer la déclaration obligatoire sur les biens et les services, de prévoir la possibilité d'aides financières aux organisations de consommateurs reconnues d'importance nationale et de donner une base légale à la Commission de la consommation qui poursuivait depuis 1966 une vie plutôt discrète.

C'est bien entendu sur la question des subventions que le débat a resurgi ces dernières années. Déposée en septembre 2014, [une motion](#) de la conseillère nationale Sylvia Flückiger-Bäni (UDC/AG), proche de l'Usam, veut «*simplifier la répartition et le contrôle des aides financières destinées aux associations de consommateurs*». Deux ans plus tard, cette motion passe

largement le cap du Conseil national. En vue de la prochaine session, la commission compétente du [Conseil des Etats](#) rejette par 12 voix contre zéro avec une abstention la motion précitée, réservant le même score à une [autre motion](#) de Petra Gössi (PLR/SZ) qui demandait de préciser les bases légales régissant l'allocation des mêmes aides financières aux associations de consommateurs.

En décembre dernier, dans le cadre du débat sur le budget de la Confédération pour 2018, une escarmouche a eu lieu au Conseil national, à propos des fameuses aides financières que certains voulaient réduire au fil des années. Mais elle était perdue d'avance alors que les modalités et les limites des aides aux quatre principales associations de consommateurs, qui tournent au total autour du million de francs par an, sont fermement ancrées dans [une ordonnance](#) datant du 1er avril 1992.

Des aides nécessaires

Avenir suisse, qui guerroye de longue date contre ces [«aides obsolètes»](#), ne lâche pas un thème qui lui semble définitivement incompatible avec le système libéral et contraire à l'Etat svelte. D'autant que, selon les mêmes coupeurs d'aides vitales, les sources d'information et les sites de comparaison ne cessent de se diversifier, supplantant en nombre – mais non en objectivité – les consultations et les

publications des associations de consommateurs indépendantes.

Plutôt sereines, ces dernières pensent à d'autres objectifs, au premier rang desquels figure l'action collective dont le scandale du diesel a mis en évidence la nécessité en Europe. Et s'annonce le combat contre l'[îlot de cherté](#), qui fait l'objet de l'initiative populaire

pour des prix équitables à laquelle le Conseil fédéral veut opposer un contre-projet indirect.

Outre les problèmes quotidiens qui se posent sur le marché des biens et des services, les associations de consommateurs ont donc à traiter des questions plus générales, d'ordre politique et social. Le défi est

de taille. Pour rester pertinente, efficace et crédible, l'action de ces associations doit rester indépendante, dans la pensée comme en matière budgétaire. Elles doivent pouvoir compter sur un financement constitué exclusivement par les cotisations de leurs membres et par des aides ciblées et dûment contrôlées à la charge de budgets publics.

Edelweiss ou les touristes aux colonies

L'humour déplacé d'une campagne d'affichage

Jacques Guyaz - 10 mai 2018 - URL: <https://www.domainepublic.ch/articles/33170>

[Edelweiss](#) est une compagnie aérienne à bas coûts, spécialisée dans les destinations de vacances, propriété de Lufthansa et basée à Zurich. Elle se présente comme une filiale de Swiss Air Lines, avec le discours habituel sur la qualité et les valeurs helvétiques. Elle précise même qu'il est de sa responsabilité de transporter les passagers en toute sécurité, ce qui est bien le moins. On pourrait même juger inquiétant qu'elle éprouve le besoin de l'écrire. Son site Internet parle uniquement en anglais et en allemand, non sans donner quelques informations de base aux voyageurs de [langue espagnole](#) et portugaise. De fait Edelweiss demeure peu connue en Suisse romande. Sa notoriété augmentera peut-être grâce à la vaste campagne

d'affichage en cours sur les murs de nos villes et surtout dans les gares.

Les affiches vont le plus souvent deux par deux, le tout en anglais bien entendu. Sous le slogan «*been there*», autrement dit «*j'ai été là*», une photo symbolise la destination de vacances. Sous le slogan «*done that*», donc «*j'ai fait ça*», une photo représentant l'activité du vacancier. Or c'est justement ce type d'illustration qui nous rend un peu perplexes.

Sur l'affiche consacrée au Sri Lanka, la photo est prise depuis un train sans doute en train de rouler. Une jeune femme est sur le marchepied, entièrement à l'extérieur, en total déséquilibre se retenant par une seule main à la rampe. La photo peut s'interpréter de

deux manières. La première sous-entend que les trains roulent tellement lentement au Sri Lanka que l'on peut faire n'importe quoi, ce qui est tout de même assez méprisant pour les chemins de fer de l'ancienne île de Ceylan. La seconde fait encore plus colonialiste: je suis une touriste occidentale et donc j'ai le droit de faire n'importe quoi en me moquant des règlements de sécurité.

Une autre affiche «*done that*» se rapportant, elle, aux Seychelles, nous montre la tête d'un touriste, hilare, couché derrière une tortue de mer sur une plage. On sait que ces tortues sont une espèce fragile, sensible à la pollution des mers, qui ont besoin de tranquillité lors de leurs excursions terrestres. Un touriste qui fait le guignol sur

une plage à côté de l'un de ces superbes animaux ne contribue en rien à la protection de l'espèce.

Le troisième placard est plus anecdotique. Un touriste en bermuda et tee-shirt à l'air particulièrement benêt fait semblant de danser le tango avec une belle Argentine en tenue de bal. C'est bien sûr une

publicité pour un vol vers Buenos Aires.

Finalement les affiches traditionnelles des agences de voyages avec des familles ou des couples courant sur une plage ont le mérite de rester parfaitement neutres vis-à-vis des populations locales.

L'arrogance et le dédain sous-

jaçant manifestés par la campagne d'Edelweiss se situent en tout cas bien loin des «valeurs suisses» revendiquées par la compagnie. Il se peut aussi que ces affiches soient simplement le reflet d'une vision tout simplement cynique du comportement attendu du touriste loin de chez lui, ce qui bien sûr ne les rend pas moins graves.

Une étude fort intéressante sur les bâtiments de la Genève internationale

Joëlle Kuntz, «Genève internationale. 100 ans d'architecture», Genève, Slatkine, 223 pages

Pierre Jeanneret - 09 mai 2018 - URL: <https://www.domainepublic.ch/articles/33165>

[Ce livre](#) intéressera au premier chef les Genevois. Mais il faut dire d'emblée que son intérêt dépasse de loin les frontières cantonales.

En effet, l'auteure se penche sur diverses problématiques liées à la construction: problèmes strictement architecturaux de fonctionnalisme et d'esthétique, mais aussi financiers, politiques, de rapports entre les institutions internationales et les autorités municipales, d'intégration dans le tissu des quartiers urbains.

L'ouvrage est doté de nombreux plans, dessins, esquisses et richement illustré par des photographies. Joëlle Kuntz a choisi de présenter une quinzaine des bâtiments les plus importants, parmi les

centaines qui abritent des organisations internationales. Les exemples retenus sont emblématiques des questions évoquées ci-dessus.

Tout commence en 1920, quand Genève est choisie pour être le siège de la Société des Nations. L'érection de bâtiments prestigieux qu'induit ce choix exige d'abord l'achat de grands domaines au bord du lac sur la rive droite. Le premier édifice considéré par l'auteure est le Palais Wilson, construit entre 1873 et 1875 dans un style néo-Renaissance. Palace en faillite, il fut occupé par la SdN et baptisé de son nom actuel en 1924, à la mort du président américain. On lui adjoignit en 1932 le Pavillon du désarmement, premier exemple à Genève de l'architecture rationaliste en métal et verre.

Le Palais Wilson abrite aujourd'hui le Haut Commissariat aux droits de l'homme.

Le Centre William Rappard est actuellement le siège de l'Organisation mondiale du commerce (OMC). Il fut construit dans les années 1920 comme siège du Bureau international du travail (BIT). Si le bâtiment initial reste très classique, monumental et pompeux dans le goût du temps, l'annexe contemporaine de 2013, toute de verre, est résolument moderniste.

Le débat architectural sans doute le plus intéressant et le plus vif eut lieu en 1927 à l'occasion du concours pour un Palais des Nations. Parmi les 377 projets (dont plusieurs sont illustrés dans l'ouvrage), on en

trouve de grandiloquents et néo-classiques, de résolument hideux, de colossaux et entourés des colonnes qui alors s'imposaient pour un «*palais*»... et d'avant-gardistes. Parmi ces derniers, celui des architectes suisses Hannes Meyer et Hans Wittwer, et celui de Le Corbusier et de son cousin Pierre Jeanneret. Quand on considère ce projet aujourd'hui encore, il paraît d'une extraordinaire modernité, unissant fonctionnalisme, ouverture à la lumière, acoustique, circulation, et beauté esthétique. Son refus ulcéra le célèbre architecte qui déclencha un scandale international.

On regrettera seulement que Joëlle Kuntz n'ait pas mentionné le livre célèbre de Le Corbusier qui allait naître de cette polémique: *Pour une architecture*, qui est une descente en flammes de l'architecture traditionnelle décorative et un plaidoyer en faveur de la pureté des lignes et du fonctionnalisme hérités de la Grèce antique ou de la construction des paquebots.

Le Palais des Nations, achevé en 1937, est donc dans le goût monumental très à la mode en ces années 30, à l'instar du Trocadéro à Paris... ou du Palais de Beaulieu à Lausanne.

Mentionnons le fait que l'auteure accorde une place non négligeable, pour tous les bâtiments qu'elle revisite, à l'architecture intérieure et aux œuvres d'art qui les ornent. Ainsi la peinture murale de Maurice Denis, *La Dignité au*

travail, pour le BIT (1931) ou le plafond de la salle des droits de l'homme par Miquel Barceló.

Il n'est certes pas possible de rendre compte ici de tous les édifices étudiés. Arrêtons-nous sur quelques exemples significatifs. On relèvera les tribulations qu'a connues la Place des Nations, sans doute moins miteuse aujourd'hui qu'elle ne le fut auparavant, mais toujours enserrée dans la circulation automobile.

Avec le bâtiment de l'Union internationale des télécommunications (UIT) émerge en 1962 une verticalité longtemps honnie à Genève. Pour l'Organisation mondiale de la santé (OMS), le projet de l'architecte suisse Jean Tschumi triomphe. Sobre et élégant, le bâtiment de 1966 est largement fait d'aluminium, un métal peu utilisé jusqu'alors en architecture. Il peut être considéré comme le chef-d'œuvre des années 60, à l'instar du siège de Nestlé à Vevey, également conçu par lui.

A l'occasion de divers projets de nouveaux bâtiments, on constate que les Genevois sont très attachés aux rives de leur lac. Pour éviter la confrontation avec la population, les édiles proposent à plusieurs reprises un déplacement de ces projets vers les hauteurs surplombant le Léman.

«*Finalement, les modernistes ont eu raison des classiques*», résume l'auteure. Et cela dans les années 1950-1965. On constate aussi l'influence de modèles étrangers, notamment

américains. Ainsi, le vitrage du siège de Ford à Detroit a inspiré le «*crystal bleu*» du bâtiment de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (Ompi), conçu dans les années 70 par Pierre Braillard, issu d'une famille d'architectes genevois renommés.

Le bâtiment de 1999 dévolu à l'Organisation météorologique mondiale (OMM) est considéré comme le plus novateur de sa décennie. Tout en ovales et en courbes, il est d'une grande élégance.

On notera aussi l'intégration fort réussie de la Maison de la paix, qui abrite l'Institut de hautes études internationales et du développement (IHEID), dans un espace *a priori* laid et étroit, en bordure des voies de chemin de fer. Le résultat du concours d'architecture lancé en 2008 constitue un bel ensemble de quatre «*pétales*».

Quant au site de l'Organisation européenne pour la recherche nucléaire (Cern), il se caractérise, lui, par un minimalisme architectural: en fait, c'est un conglomérat de 670 constructions sur l'ensemble du site franco-suisse. Se distingue du lot le Globe de la science et de l'innovation, sphère de bois monumentale conçue pour l'Exposition nationale suisse de 2002 à Neuchâtel et offerte par la Confédération au Cern.

La population genevoise a-t-elle totalement «*digéré*» et intégré ces constructions? On peut parfois en douter. Ressenties comme trop modernes ou trop

<p>verticales, plusieurs d'entre elles ont provoqué des mouvements de protestation. Comme le rappelle Joëlle Kuntz, longtemps «<i>la grandeur</i></p>	<p><i>n'a été bienvenue que couchée. La cathédrale, seule, avait un droit d'élévation.</i>»</p> <p>On peut considérer</p>	<p>qu'aujourd'hui encore la «<i>citée mondiale</i>» reste un peu en marge de la vie des Genevois et du tissu urbain de la ville chère à leur cœur.</p>
---	---	--

Ce magazine est publié par [Domaine Public](#), Lausanne (Suisse). Il est aussi disponible en édition eBook pour Kindle (ou autres liseuses) et applications pour tablette, smartphone ou ordinateur.

La reproduction de chaque article est non seulement autorisée, mais encouragée pour autant que soient respectées les conditions de notre [licence CC](#): publication intégrale et lien cliquable vers la source ou indication complète de l'URL de l'article.

Abonnez-vous gratuitement sur [domainepublic.ch](#) pour recevoir l'édition PDF de DP à chaque parution. Faites connaître DP - le magazine PDF à imprimer, l'eBook et le site - autour de vous! Vous pouvez aussi soutenir DP par un [don](#).

Index des liens

Pister les abus de prestations sociales, mais faire confiance aux contribuables

<https://www.domainepublic.ch/articles/33149>

<https://www.admin.ch/opc/fr/federal-gazette/2017/7021.pdf>

<https://www.admin.ch/opc/fr/federal-gazette/2018/1469.pdf>

<https://www.derbund.ch/schweiz/standard/Dieses-Gesetz-unterhoehlt-den-Sozialstaat/story/11266306>

<https://www.derbund.ch/schweiz/standard/sozialbetrug-zerstoert-das-vertrauen/story/22542742>

<https://twitter.com/cedricwermuth/status/974560405682032640>

<http://www.bilan.ch/bilan/tromper-fisc-assurances-sociales>

https://www.tagesanzeiger.ch/schweiz/standard/Arbeitsmarkt-statt-IVRente-fuer-Junge/story/24216719?utm_source=emarsys&utm_medium=email&utm_campaign=TA18EDIT_DerMorgen_5_5_2018&sc_src=email_2027774#mostPopularComment

<https://www.watson.ch/!110589756>

<https://www.ge.ch/document/operation-atlantide-lutte-contre-fraude-aux-prestations-sociales-bilan-perspectives/telecharger>

<https://lecourrier.ch/2018/04/13/laide-sociale-en-question/>

<https://www.rts.ch/info/regions/berne/9449168-les-montants-de-l-aide-sociale-dans-le-canton-de-berne-revu-s-a-la-baisse.html>

<https://www.csias.ch/index.php?id=106&L=1>

<https://www.24heures.ch/suisse/L-UDC-prepare-le-demantelement-de-laide-sociale/story/15020736>

L'indépendance, capital-action des associations de consommateurs

<https://www.admin.ch/opc/fr/classified-compilation/19995395/index.html#a97>

<https://www.admin.ch/opc/fr/classified-compilation/19900243/index.html>

<https://www.parlament.ch/fr/ratsbetrieb/suche-curia-vista/geschaefft?AffairId=20143834>

https://www.parlament.ch/centers/kb/Documents/2014/Rapport_de_la_commission_CER-E_14.3834_2018-04-13.pdf

<https://www.parlament.ch/fr/ratsbetrieb/suche-curia-vista/geschaeft?AffairId=20143880>

<https://www.admin.ch/opc/fr/classified-compilation/19920084/index.html>

<https://www.avenir-suisse.ch/fr/aides-financieres-obsoletes-pour-les-organisations-de-consommateurs/>

<https://www.admin.ch/gov/fr/accueil/documentation/communiques.msg-id-70714.html>

Edelweiss ou les touristes aux colonies

<https://www.flyedelweiss.com/EN/about-edelweiss/Pages/mission-statement.aspx>

<https://www.flyedelweiss.com/EN/about-edelweiss/information-cr/Pages/information-es.aspx>

Une étude fort intéressante sur les bâtiments de la Genève internationale

<https://www.slatkine.com/fr/editions-slatkine/70337-book-05210827-9782832108277.html>